

BAIL COMMERCIAL SIMPLIFIÉ

Locaux partagés – Domiciliation d'entreprise

Entre les soussignés

Le bailleur / gestionnaire des locaux

Nom / Raison sociale : [Nom]

Adresse : [Adresse complète]

IDE : [Numéro]

(ci-après dénommé « le Bailleur »)

Et

Le locataire / société domiciliée

Nom / Raison sociale : [Nom de l'entreprise]

Forme juridique : [Sàrl / SA / etc.]

Adresse actuelle ou à domicilier : [Adresse]

IDE : [Numéro]

(ci-après dénommé « le Locataire »)

Article 1 – Objet de la location

Le Bailleur met à disposition du Locataire un espace de travail **non exclusif** au sein des locaux situés à l'adresse suivante :

[Adresse des locaux partagés]

Ce contrat inclut :

- Une domiciliation légale (inscription au Registre du commerce)
- L'usage d'un poste de travail partagé ou ponctuel
- L'accès aux zones communes (accueil, salle d'attente, sanitaires)
- La réception du courrier au nom du Locataire

Article 2 – Durée du contrat

Le contrat est conclu pour une durée de **12 mois**, à compter du **[date]**, renouvelable tacitement sauf résiliation écrite au moins **1 mois** avant l'échéance.

Article 3 – Loyer

Le Locataire s'engage à verser un loyer mensuel de **CHF [montant]**, toutes charges comprises (électricité, internet, nettoyage, chauffage).

Le loyer est payable le **[date]** de chaque mois sur le compte suivant :
[Coordonnées bancaires]

Article 4 – Conditions d'utilisation

Le Locataire s'engage à :

- Utiliser les locaux uniquement à des fins professionnelles licites
- Respecter les règles d'usage du lieu et la tranquillité des autres occupants
- Ne pas installer d'équipement permanent sans autorisation
- Ne pas effectuer de modification des lieux

Article 5 – Assurance et responsabilité

Le Locataire est responsable de ses biens et activités. Il lui incombe de souscrire une **assurance responsabilité civile professionnelle** couvrant son usage des locaux.

Le Bailleur décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dommage matériel dans les zones partagées.

Article 6 – Résiliation anticipée

Chacune des parties peut résilier le présent contrat avec un préavis de **1 mois**, par lettre recommandée.

Le Bailleur peut résilier immédiatement en cas de non-paiement ou de comportement fautif.

Article 7 – Droit applicable et for juridique

Le présent contrat est soumis au **droit suisse**, notamment aux articles 253 ss CO.
Le for juridique est fixé à **[lieu du siège des locaux]**.

Fait à [lieu], le [date]

Le Bailleur

Nom :

Signature :

Le Locataire

Nom :

Signature :

HEVEA  INVEST®